ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité

Réagir face à un acte malveillant lié à l'ENT

Collège ou lycée public

1 L'établissement scolaire ou une personne a été victime de menaces, d'insultes ou d'usurpation d'identité via l'espace numérique de travail (ENT).

2 **Agir rapidement en conservant les traces des échanges ou du méfait.**
Le chef d'établissement suit la procédure de signalement académique habituelle (fait établissement + alerte du RSSI* à l'adresse rssi@region-academique-occitanie.fr).

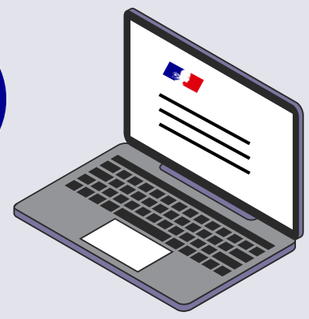

3 La personne concernée ou le chef d'établissement doit porter plainte auprès des forces de l'ordre.

La réquisition judiciaire sera transmise par les forces de l'ordre à l'éditeur de l'ENT (Kosmos) à l'adresse :
requisition.ac-montpellier@kosmos.fr

Dans sa plainte, le chef d'établissement précisera le compte concerné, le jour et l'heure où l'action délictueuse a été effectuée afin de faciliter la réquisition judiciaire.

4 Le chef d'établissement transmet une copie de la plainte aux adresses :
rssi@region-academique-occitanie.fr
et drane@region-academique-occitanie.fr

*RSSI : Responsable de la sécurité des systèmes d'information

Retrouvez les bonnes pratiques d'usages de l'ENT :
https://pedagogie.ac-toulouse.fr/drane/securite-ent